

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2022, À 19 HEURES SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JEAN BERNIER, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS, LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Siège #1 - Pierre Lantagne
Siège #2 - Christian Lamontagne
Siège #3 - Madeleine Lachance
Siège #4 - Josiane Tanguay
Siège #5 - Sylvia Fortin
Siège #6 - Maxime Vachon

Est/sont absent(e)s

Les membres présents forment le quorum. Madame Marie-Line Dubé, directrice-générale et secrétaire trésorière agit à titre de secrétaire.

1 - PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et récite la prière.

La prière est la suivante :

Souverain Maître de l'univers, Dieu éternel et tout puissant, de qui vient tout pouvoir et de qui découle toute sagesse, daignez regarder d'un oeil favorable ceux qui sont ici assemblés devant vous, pour travailler au bien-être et à la prospérité de notre Municipalité.

Daignez nous accorder la grâce de ne rien décider qui ne soit en tout conforme à votre volonté sainte, de la rechercher avec sagesse, de la connaître avec certitude et de l'accomplir courageusement et parfaitement, pour la gloire et l'honneur de votre nom adorable et pour le bien-être véritable de ceux dont nous sommes les mandataires.

Amen

216-12-2022

1.1 - Explications pour le report de la séance du Conseil municipal du 2 décembre 2022

La séance du Conseil municipal prévue le vendredi 2 décembre 2022, a dû être décalée au vendredi 9 décembre 2022 pour les raisons suivantes :

- Obligation de finaliser l'élaboration du budget municipal 2023 et d'identifier les aspects devant être traités lors de la séance du vendredi 2 décembre;
- Obligation d'attendre la réception des informations des différents organismes, dont la MRC des Etchemins et autres, pour identifier les montants réels à considérer dans le budget 2023;
- Obligation de valider les informations auprès de la comptable pour projeter les montants justes en 2023.

Comme nous n'avons pas reçu les informations à temps, nous avons été dans l'obligation de reporter d'une semaine la séance du Conseil municipal et ainsi s'assurer d'avoir tous les avis et informations préalables à tenir compte pour la

séance ordinaire du Conseil municipal avant la séance extraordinaire du Conseil municipal traitant du budget 2023.

Les gens de l'administration municipale avaient annoncé le changement dans le site Web de la Municipalité ainsi que sur la page Facebook de la Municipalité.

Nous nous excusons auprès de nos citoyens et citoyennes pour ce changement de date et nous les remercions pour leur compréhension et collaboration.

2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2022

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 - Explications pour le report de la séance du Conseil municipal du 2 décembre 2022

2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 4 NOVEMBRE 2022

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

4.1 - APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS

4.2 - DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ACCEPTATION DES COÛTS DE L'ESTIMATION DE PLOMBERIE LAROCHELLE

4.3 - OFFRE DE SERVICE - AUDIT DU RAPPORT FINANCIER MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

4.4 - RENOUVELLEMENT ADHÉSION FQM (FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS) POUR L'ANNÉE 2023

4.5 - RENOUVELLEMENT ADHÉSION CIM POUR LOGICIELS GESTION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2023

4.6 - ACTIVITÉ DE NOËL

5 - LÉGISLATION

5.1 - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2023 BUDGET ET TAXATION 2023

5.2 - LIBELLÉ DES INFRACTIONS AU RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

6.1 - COMPTE-RENDU DU DIRECTEUR INCENDIE

6.2 - PROTOCOLE D'ENTENTE : MODALITÉS D'ENTRAIDE, INCENDIE ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE SAINT-PROSPER, SAINT-ZACHARIE, SAINTE-AURÉLIE, SAINT-BENJAMIN, SAINTE-ROSE ET SAINT-LOUIS

6.3 - ENTENTE MUTUELLE D'ENTRAIDE RÉGIONALE 2023-2027

7 - VOIRIE TRANSPORT

7.1 - RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.1 - COMPTE RENDU DE LA MRC DES ETCEMINS

9.2 - COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION DU CCU DU 9 NOVEMBRE 2022

9.3 - ACCEPTATION DE LA DÉROGATION MINEURE DU PROPRIÉTAIRE DU LOT 4 217 118

9.4 - ACCEPTATION DE LA DÉROGATION MINEURE DU PROPRIÉTAIRE DU LOT 6 274 994

9.5 - QUOTE-PART TRANSPORT AUTONOMIE BEAUCE-ETCEMINS

9.6 - TOILETTE MOBILE

10 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

10.1 - AUTORISATION POUR PROCÉDER AUX DÉMARCHES DU 125E ANNIVERSAIRE DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

11 - CORRESPONDANCE

11.1 - CAMPAGNE MAJEURE DE FINANCEMENT DE L'HÔTEL-DIEU DE LÉVIS

12 - COMITÉ

12.1 - COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTS COMITÉS

13 - VARIA

13.1 - VISIONS L'ÉQUITÉ, LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION EN POLITIQUE MUNICIPALE EN CHAUDIÈRES-APPALACHES

13.2 - MOYEN POUR REJOINDRE LA POPULATION LORS

D'ACTIVITÉS
14 - PÉRIODE DE QUESTIONS
15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME VACHON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 4 NOVEMBRE 2022

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal, de la séance régulière du Conseil municipal du vendredi 4 novembre 2022, a été remise aux membres du Conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN LAMONTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance régulière du vendredi 4 novembre 2022 soit adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

4.1 - APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu au préalable la liste des dépenses du mois, et déclarent avoir reçu les réponses à leurs questions;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses respectent le budget initial autorisé;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOSIANE TANGUAY

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la liste des comptes présentée aux membres du Conseil municipal, d'une somme de 168 643,41 \$, soit acceptée et que la dépense soit et est autorisée selon les modalités de notre règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire.

ADOPTÉE à la majorité par les membres du Conseil municipal

217-12-2022

4.2 - DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ACCEPTATION DES COÛTS DE L'ESTIMATION DE PLOMBERIE LAROCHELLE

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à l'offre de services reçue de Stantec en 2021 et accepté par le Conseil municipal, nous avons reçu de la part de Plomberie Larochelle une estimation des coûts pour l'installation d'une chaîne de traitement d'eau potable pour le bâtiment municipal.;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MADELEINE LACHANCE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la soumission de Plomberie Larochelle au montant de 13 980 \$ (avant taxes) soit et est acceptée;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée et qu'elle soit remboursée par le programme TECQ;

QUE les travaux soient réalisés en début d'année 2023 et que les conseillers municipaux en donnent l'autorisation.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

218-12-2022

4.3 - OFFRE DE SERVICE - AUDIT DU RAPPORT FINANCIER MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

CONSIDÉRANT QUE la firme comptable BLANCHETTE VACHON nous a informé qu'elle ne pourra pas pour l'année 2022 effectuer l'audit de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE des demandes auprès de trois firmes comptables ont été effectuées et que nous avons reçu seulement une réponse positive;

CONSIDÉRANT QUE que nous avons reçu de la société de comptables professionnels agréés, Raymond Chabot Grant Thornton, une offre de service dans laquelle la firme énumère les services offerts pour l'audit de la Municipalité pour les trois années à venir;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIA FORTIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'offre de service de Raymond Chabot Grant Thornton pour les exercices financiers se terminant les 31 décembre de 2022, 2023 et 2024;

QUE les coûts pour l'année financière 2022 au montant de 25 500 \$ + taxes soient acceptés;

QUE la Directrice générale et greffière-trésorière, Marie-Line Dubé ainsi que l'adjointe administrative et comptable, Caroline Bernier, soient et sont autorisées à gérer le dossier de fin d'année financière 2022 en collaboration avec Raymond Chabot Grant Thornton;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

219-12-2022

4.4 - RENOUELEMENT ADHÉSION FQM (FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS) POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement reçue de la FQM;

CONSIDÉRANT les services offerts par la FQM tels que l'accès aux ressources pour le développement de la Municipalité, les relations de travail, l'évaluation foncière, les formations, etc.;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE LANTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford renouvelle son adhésion auprès de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2023 au montant de 1 223,83 \$ (taxes incluses).

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée au montant de (1 223,83 \$);

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

220-12-2022

4.5 - RENOUELEMENT ADHÉSION CIM POUR LOGICIELS GESTION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement reçue par la Coopérative d'Informatique Municipale (CIM);

CONSIDÉRANT les services de soutien technique annuel:

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOSIANE TANGUAY

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford renouvelle son adhésion auprès de la Coopérative d'Informatique Municipale (CIM) pour l'année 2023 au montant de 6 553.58 \$ (taxes incluse).

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADPOTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal.

221-12-2022

4.6 - ACTIVITÉ DE NOËL

CONSIDÉRANT QU' une activité de Noël pourrait être organisée, soit un 5 à 7, pour les élus et les employés municipaux;

CONSIDÉRANT QU'une reconnaissance des employés municipaux pourrait être en leur remettant une carte cadeau;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MADELEINE LACHANCE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal autorise l'administration municipale a organisé un 5 à 7 dans les bureaux municipaux;

QUE le Conseil municipal accepte de donner, en reconnaissance, une carte cadeau aux employés municipaux;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal.

5 - LÉGISLATION

222-12-2022

5.1 - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2023 BUDGET ET TAXATION 2023

Je, soussigné, madame Sylvia Fortin, conseillère, donne AVIS DE MOTION que le projet de règlement # 01-2023 ayant pour objet le "Budget et Taxation". La lecture de ce projet de règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du Conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Monsieur le maire a mentionné quel était l'objet de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

223-12-2022

5.2 - LIBELLÉ DES INFRACTIONS AU RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement # 10-2022 portant sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire adopter le libellé concernant le règlement # 10-2022 portant sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire parvenir le libellé à la MRC de Bellechasse pour approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIA FORTIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal adopte le libellé concernant le règlement # 10-2022 portant sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

6.1 - COMPTE-RENDU DU DIRECTEUR INCENDIE

Le Maire présente le rapport des activités mensuelles produit par le Directeur incendie aux membres du conseil.

224-12-2022

6.2 - PROTOCOLE D'ENTENTE : MODALITÉS D'ENTRAIDE, INCENDIE ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE SAINT-PROSPER, SAINT-ZACHARIE, SAINTE-AURÉLIE, SAINT-BENJAMIN, SAINTE-ROSE ET SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre les six (6) municipalités doit être renouvelée et mise à jour afin de répondre à la demande actuelle.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités veulent garder une entente homogène.

CONSIDÉRANT QUE que les maires des municipalités parties à l'entente ont convenu d'une entente similaire pour toutes les parties et celle-ci se doit d'être à jour.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN LAMONTAGNE

RÉSOLU QUE le maire, monsieur Jean Bernier et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Line Dubé, soient et sont autorisés à signer le protocole d'entente d'entraide incendie à intervenir entre les parties, soient les six (6) municipalités énumérées en titre.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

225-12-2022

6.3 - ENTENTE MUTUELLE D'ENTRAIDE RÉGIONALE 2023-2027

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de l'entente d'entraide entre les municipalités des Etchemins;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOSIANE TANGUAY

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les membres du Conseil municipal adoptent le protocole d'entente mutuelle régissant les modalités d'entraide entre les municipalités des Etchemins.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

7 - VOIRIE TRANSPORT

7.1 - RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Le maire présente le rapport d'activités mensuelles concernant les travaux publics produit par le Directeur des travaux publics.

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.1 - COMPTE RENDU DE LA MRC DES ETCHEMINS

Le Maire présente les points marquants du MRC des Etchemins pour le mois dernier.

226-12-2022

9.2 - COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION DU CCU DU 9 NOVEMBRE 2022

Dépôt du procès-verbal de la dernière réunion du CCU.

227-12-2022

9.3 - ACCEPTATION DE LA DÉROGATION MINEURE DU PROPRIÉTAIRE DU LOT 4 217 118

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire construire un garage résidentiel situé au 176, Route Dallaire à Sainte-Rose-de-Watford;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur du bâtiment excèdera de ± 0.25 m de la hauteur autorisée par le règlement de zonage # 09-2007, à l'article 7.2.1;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction du garage résidentiel respecte les autres dispositions du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN LAMONTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage résidentiel soit autorisée;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au propriétaire et à la MRC des Etchemins pour l'émission du permis.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal.

228-12-2022

9.4 - ACCEPTATION DE LA DÉROGATION MINEURE DU PROPRIÉTAIRE DU LOT 6 274 994

CONSIDÉRANT QUE l'Entreprise de palettes en zone "CH" désire installer deux conteneurs côte à côte sur le lot # 6 274 991 situé au 234, Route de la Grande-Ligne Nord pour y faire de l'entreposage;

CONSIDÉRANT QU'un permis ne peut être délivré en raison de l'article 7.3.3.4 ainsi que l'article 7.3.2.3 du zonage # 09-2007;

CONSIDÉRANT QUE les conteneurs doivent avoir un usage industriel situés

dans une zone industrielle, l'usage de l'entreprise est classé: industriel léger;

CONSIDÉRANT QUE les conteneurs ne doivent pas être visibles des voisins ni du chemin public et que le propriétaire ne pourra pas ajouter d'autres conteneurs sans en avoir , au préalable, obtenu la permission;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de cette demande ne cause aucun préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME VACHON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la demande de dérogation mineure pour l'installation de deux conteneurs soit et est autorisée;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au propriétaire et à la MRC des Etchemins pour l'émission du permis.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal.

229-12-2022

9.5 - QUOTE-PART TRANSPORT AUTONOMIE BEAUCE-ETCHEMINS

CONSIDÉRANT QUE la demande de contribution municipale reçue par Transport Autonomie Beauce-Etchemin pour l'année 2023

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE LANTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford renouvelle son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2023;

QUE la Municipalité accepte de payer la contribution fixées par "Transport Autonomie Beauce-Etchemins" soit de 1 871,84 \$ (le taux pour 2023 est de 2,48\$ / résident);

QUE l'augmentation de 0,41 \$ pour l'année 2023 ainsi que la tarification payée par l'usager soient acceptées;

QUE la Ville Saint-Georges soit reconnue "Ville mandataire" pour "Transport Autonomie Beauce-Etchemins".

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

230-12-2022

9.6 - TOILETTE MOBILE

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour la toilette mobile sont trop élevés;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOSIANE TANGUAY

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'administration des bureaux municipaux contacte Sani Etchemin pour leur demander de venir récupérer la toilette mobile.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

10 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

231-12-2022

10.1 - AUTORISATION POUR PROCÉDER AUX DÉMARCHES DU 125E ANNIVERSAIRE DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur du 125e Anniversaire de Sainte-

Rose-de-Watford s'est réuni le 1e décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit accepter que le comité organisateur du 125e Anniversaire de Sainte-Rose-de-Watford puisse aller de l'avant avec les démarches faites lors de leur rencontre en tenant compte du financement et des commandites qui seront obtenus.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOSIANE TANGUAY

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal autorise le comité organisateur de mettre en actions les activités ainsi que les dépenses prévues avec autorisation préalable et validation budgétaire pour chacune des activités respectives.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

11 - CORRESPONDANCE

232-12-2022

11.1 - CAMPAGNE MAJEURE DE FINANCEMENT DE L'HÔTEL-DIEU DE LÉVIS

CONSIDÉRANT QUE L'Hôtel-Dieu de Lévis sollicite la Municipalité dans le but de ramasser des fonds pour le réaménagement d'infrastructures, l'achat de nouveaux équipements de pointe, pour appuyer l'humanisation des soins ainsi que pour la recherche et la formation continue;

CONSIDÉRANT QU'une contribution de 2 860,00\$ (sur 5 ans) avait été versée dans les années passées, cela avait permis la réalisation de nouveaux projets importants pour appuyer la santé;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MADELEINE LACHANCE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE compte tenu du budget 2023, il est proposé d'offrir 200\$ par année pour 5 ans soit une contribution de 1 000\$.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

233-12-2022

12 - COMITÉ

12.1 - COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTS COMITÉS

Différents comptes rendus des activités réalisées par les différents comités au cours du mois novembre 2022.

13 - VARIA

13.1 - VISIONS L'ÉQUITÉ, LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION EN POLITIQUE MUNICIPALE EN CHAUDIÈRES-APPALACHES

Le Groupe Femmes Politique démocratie désire que le Conseil municipal prendre connaissance du document joint (Réseau des groupes de femmes Chaudières-Appalaches).

13.2 - MOYEN POUR REJOINDRE LA POPULATION LORS D'ACTIVITÉS

Madame Josiane Tanguay interroge les citoyens pour connaître le meilleur moyen de rejoindre la population lors d'activités.

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé:

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOSIANE TANGUAY

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 19h50

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal.

Jean Bernier
Maire

Marie-Line Dubé
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Jean Bernier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Bernier
Maire